

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de pose d'un studio de jardin, effectués par l'entreprise MY GARDEN LOFT, **11 Rue Pasteur - BINIC le 12 octobre 2023 de 08h00 à 12h00**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit de travaux de pose d'un studio de jardin, effectués par l'entreprise MY GARDEN LOFT domiciliée 45 Rue Anatole le Braz – 56500 LOCMINÉ.

Article 2 : L'entreprise MY GARDEN LOFT sera autorisée à mettre en place une grue sur le domaine public devant le 11 Rue Pasteur - BINIC.

Article 3 : L'occupation du domaine public est soumise à redevance suivant les tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 20/12/2022.

Article 4 : L'entreprise MY GARDEN LOFT affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Elle mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Elle sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 6 : L'entreprise MY GARDEN LOFT, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,
Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,
La Police Municipale,
Les Services Techniques Municipaux,
L'entreprise MY GARDEN LOFT.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 15 septembre 2023
Le Maire, Paul CHAUVIN

Notifié le

